



FORFAIT VILLÉGIATURE

Plan européen : literie et repas non inclus

Du 16 juillet au 30 septembre 2025

HÉBERGEMENT VILLÉGIATURE

Chalet	Capacité maximum	2 nuitées	Nuitées suivantes
Manoir	Capacité maximum 14 personnes	Fixe : 4 000 \$	Fixe : 1 700 \$/nuit
Pavillon	Capacité maximum 16 personnes	Fixe : 2 100 \$	Fixe : 893 \$/nuit
Petit manoir	Capacité maximum 4 personnes	Fixe : 840 \$	Fixe : 358 \$/nuit

« « Taxes applicables en sus » »

Dépôt de 30% à la réservation (virement interac)

Paiement complet au 1^{er} avril 2025